

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 24 juin 2020**

---

Communication n° 19/06.2020

Objet: Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Compte tenu de la situation d'urgence sanitaire liée au Coronavirus, l'assemblée des délégués, prévue initialement pour juin, a été reportée au 8 octobre 2020.

Sur la base du rapport annuel, nous sommes en mesure de vous transmettre quelques informations sur la CIP.

L'année écoulée a été marquée par l'entrée en vigueur d'un nouveau plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier. À fin 2019, la Caisse affiche une performance nette de + 13,4% (contre -2,5% en 2018 et + 7,9% en 2017). Cette performance, comparée à celle des années précédentes, démontre clairement la volatilité des marchés financiers que le Conseil d'administration relève exercice après exercice.

Ce résultat très positif a permis notamment d'alimenter la réserve de fluctuation de valeur, destinée à pallier les résultats moins réjouissants qui, inévitablement, viendront ponctuer certains exercices à venir.

Cette performance implique également une hausse du degré de couverture. Ce dernier atteint 72,6% à fin 2019 (68,3% à fin 2018) et reste toujours supérieur au minimum de 65,9% fixé par le chemin de recapitalisation.

Le plan de prévoyance désormais en vigueur comprend, entre autres nouveautés, un mécanisme de réduction du taux de cotisation. Ce mécanisme, mis en œuvre en cas de contexte favorable et selon certains critères cumulatifs, consiste en la prise en charge par la Caisse d'une part de la cotisation des assurés. Sur la base des résultats estimés à fin novembre 2019, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer ce mécanisme et, par conséquent, la prise en charge par la CIP d'une part de la cotisation des assurés à hauteur de 1% en 2020. Il s'agit bien là d'une décision valable uniquement pour l'exercice 2020. Dorénavant, en décembre de chaque année, le Conseil déterminera de l'application ou non de ce mécanisme pour l'exercice à venir.

Après un mois de janvier 2020 relativement stable, l'annonce des premiers cas du COVID-19 en février a provoqué un début de vent de panique sur les marchés financiers mondiaux. Dans ce contexte économique extrêmement instable, il est essentiel de continuer à se concentrer sur des performances à long terme et de garder confiance en l'avenir.

La Municipalité

Saint-Prex, le 24 juin 2020/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini au 079 446.34.35 ou à M<sup>me</sup> Carine Tinguely au 079 354 15 83*